

samedi 2 juin 2012

Journal Ouest-France du **samedi 2 juin 2012**Edition : **Pornic Pays-De-Retz** - Rubriques : **CC Coeur Pays-de-Retz**[Imprimer](#)

Ordures ménagères : démarrage de la période de test

À compter du lundi 4 juin, la collecte sélective des ordures ménagères entre dans une **période de test** pour 6 mois. **« C'est-à-dire qu'elle est sans conséquence économique pour l'usager dont la facture sera inchangée jusqu'au 1^{er} janvier 2013 : un test à blanc en quelque sorte. 2012 est une année de test et pédagogique »**, explique le président de la communauté de communes Bernard Morilleau. En fin d'année, chaque foyer recevra sa redevance d'enlèvement d'ordures ménagères habituelle, accompagnée d'une facturation à blanc de la future « redevance incitative ».



« L'objectif étant de présenter son bac plein, les usagers qui le présenteront toutes les trois semaines seront plutôt gagnants, à l'étale tous les 15 jours et paieront un peu plus s'ils le présentent toutes les semaines », indiquent les élus intercommunaux.

Une puce électronique

Chaque bac vert est désormais équipé d'une puce électronique qui permet de comptabiliser le nombre de collecte sur l'année. La redevance incitative sera calculée en fonction d'une part fixe, qui couvre les dépenses de collecte et de traitement des déchets. Elle inclut également 12 levées de bac par an. La part fixe est comparable à un abonnement. La redevance comporte également une part variable, représentant le nombre de levées du bac ordures ménagères effectuées en plus des 12 levées annuelles incluses dans l'abonnement. Pour maîtriser la redevance, chaque foyer est invité à présenter son bac à la collecte uniquement lorsque celui-ci est plein.

Redevance incitative le 1^{er} janvier

La mise en place de la redevance incitative a nécessité la réorganisation des trajets de collecte. Aussi, un nouveau calendrier a été adressé à chaque foyer.

Cette **période test** permettra aux usagers de se faire une idée du coût du service pour 2013 et, à compter du 1^{er} janvier, la redevance incitative sera opérationnelle.

Les foyers verront alors leur redevance ajustée en fonction du nombre de levée du bac ordures ménagères. **« L'objectif étant de présenter son bac plein, les usagers qui le présenteront toutes les trois semaines seront plutôt gagnants, à l'étale tous les 15 jours et paieront un peu plus s'ils le présentent toutes les semaines. Les premiers chiffres sont plutôt encourageants, avec une baisse de 5 % des tonnages »**, observe Jean-Paul Roullit, vice-président de Coeur-Pays de Retz en charge de l'environnement **« et laissent augurer, en moyenne, une baisse des facturations »**.

Le début d'année 2012 a toutefois vu « **une augmentation non négligeable du tonnage tout venant** ». Afin de suivre la fréquentation, les dépôts et les enlèvements dans les deux déchetteries, un système de contrôle d'accès par barrière et lecteur de badge va être mis en place en 2013.

Informations au 02 40 02 65 14, ou www.coeurpaysderetz.com.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

A blue rectangular button with the word "Imprimer" in white text, used for printing the document.
